

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

La réglementation des produits cosmétiques en Europe

<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valider ses acquis réglementaires, → Appréhender les contraintes, → Questions/Réponses – Échange et débat sur le sujet. <p>Public concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> → Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de produits cosmétiques (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing) <p>Prérequis</p> <ul style="list-style-type: none"> → Pas de prérequis particuliers, les bases sur la définition d'un produit cosmétique seront reprises au début de la formation. 	Première matinée : Lundi 29 mars 2021	
	9h00	Connexion des participants / Présentations
	9h15-12h30	<p>La réglementation des produits cosmétiques en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le règlement 1223/2009 CE sur les produits cosmétiques <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs - Définitions - Cas pratiques : produits frontières, produits en vrac, DIY, etc. • Les grands principes de la mise sur le marché d'un produit cosmétique <ul style="list-style-type: none"> - Les exigences générales - Les règles d'étiquetages (exigences réglementaires et allégations, étiquetage environnemental (logo triman, point vert...)) - Les règles de formulation (ingrédients interdits, autorisés, restreints, les perturbateurs endocriniens, les CMR...) • La surveillance des produits cosmétiques sur le marché <ul style="list-style-type: none"> - Généralités - Focus France (ANSM et DGCCRF, contrôles et sanctions...) <p>⇒ Quizz, exercices : valider ses acquis</p>
	Deuxième matinée : Mardi 30 mars 2021	
9h00	Connexion des participants	
9h00-12h30	<p>Focus sur le dossier information produit et la cosmétovigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappels réglementaires • Comment compiler mon dossier information produit ? <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs - Responsabilités - La composition du DIP - La mise à jour du DIP • Les grands principes de la cosmétovigilance <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs - Définitions - Rôle et responsabilités des différents acteurs de ce système (en amont et en aval) - Procédure de déclaration des effets indésirables - Cas pratiques <p>⇒ Quizz, exercices : valider ses acquis</p>	

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Formatrice

Solène LE BEC



- Consultante en Affaires Réglementaires Cosmétiques, Gestion de projet

Moyens pédagogiques pendant la formation

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation sera présenté (PowerPoint qui sera également transmis en électronique), en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique en amont de la formation pour que l'utilisateur puisse l'imprimer ou le télécharger avant le début de la formation.

Modalités de suivi, d'évaluation de la formation

Evaluation des acquis à compléter en fin de formation en ligne, attestation de suivi de formation.

Date et Lieu

→ EN WEBINAR : Les 29 et 30 mars 2021 – 9h00-12h30

Tarif par personne :

→ Les 2 matinées 29 & 30 mars 2021 « La réglementation des produits cosmétiques en Europe » : 675€ HT (TVA : 20 %, soit 810 € TTC)

Pour vos demandes de prises en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO) Pharmanager Development possède un **numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.**

IMPORTANT : si une subrogation de paiement est mise en place, le document « Accord de prise en charge » par l'OPCO devra nous être adressé impérativement au plus tard le jour de l'entrée en formation. Sans cet accord de prise en charge, la formation sera facturée de fait à votre entreprise, sans courriel de relance de notre part.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

BULLETIN D'INSCRIPTION

Session : « La réglementation des produits cosmétiques en Europe » - WEBINAR

Les 29 et 30 mars 2021 ; 9h00 – 12h30

Nom de la société :

Nom du signataire :

N° TVA Intracommunautaire :

Participants

NOM :
PRENOM :
Fonction :
eMAIL :
NOM :
PRENOM :
Fonction :
eMAIL :
NOM :
PRENOM :
Fonction :
eMAIL :

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.

Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

Attentes et objectifs individuels :

Total : _____ x 675 € HT = _____ € HT

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

Prise en charge par un OPCO Nom et adresse de l'OPCO* :

**En cas d'informations incomplètes, la facture sera adressée à l'entreprise.*

Ou Règlement par : Chèque Virement (RIB sur demande)

Date :

Tampon de la société à facturer :

Signature :